

Le CETA

Quels enjeux ? Quels risques ?

Dominique Plihon

Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité
Pôle européen de Lyon et de Rhône Alpes
14 décembre 2017

Sommaire de la présentation

- Le CETA, un accord commercial d'un genre nouveau
- Les principaux dispositifs du CETA
- Les effets très larges du CETA
- Le CETA, un accord contesté
- Quelles perspectives ?

Le CETA : un accord commercial international

- Accord Economique et Commercial Global (AECG) ou CETA (Canada Europe Trade Agreement) en anglais
- Document de 2300 pages, avec 29 chapitres, et de nombreuses annexes
- Cet accord concerne 500 millions d'européens et 35 millions de Canadiens
- 15 février 2017 : vote de consentement du Parlement européen
- 21 septembre 2017 : entrée en application provisoire en France

Un accord de libre-échange d'un genre nouveau

- Le CETA est un accord de « libre échange » dont l'objectif est de supprimer les obstacles à la libre circulation internationale des biens et services
- Le CETA est un accord commercial dit de « seconde génération »
- Les accords commerciaux de première génération, négociés dans le cadre de l'OMC, avaient pour objectif de réduire les obstacles dits « tarifaires », c'est-à-dire les droits de douane
- Les accords de seconde génération (CETA, TAFTA, JETA) s'attaquent également aux barrières « non tarifaires », en particulier les normes sociales, sanitaires, financières et environnementales

Trois dispositifs pour réduire les barrières non tarifaires (normes)

1/ Le mécanisme de règlement des différends investisseurs-Etats

2/ La coopération réglementaire

3/ La reconnaissance mutuelle des normes

1/ Le mécanisme de règlement des différends investisseurs - Etats

- Tribunal (*Investment Court System* – ICS) institué par le chapitre 8 du CETA
- Tribunal composé d'arbitres nommés par le Canada et l'Union européenne (UE)
- Permet aux investisseurs de poursuivre les Etats ou l'UE si ses « attentes légitimes » en terme de retour sur investissement sont contrariées par une décision publique
- C'est un système judiciaire parallèle privé qui met les Etats au même niveau que les investisseurs

2/ La coopération réglementaire

- Confère aux administrations en charge du commerce au Canada et dans l'UE le pouvoir d'intervenir en amont de tout texte réglementaire pour réduire les différences jugées non nécessaires entre les réglementations des deux Parties
- Ce dispositif réduit le rôle des élus supposés délibérer sur les lois et règlements
- Le chapitre 21 du CETA crée un « forum de coopération réglementaire », composé d'experts, mais sans élus
- Il risque de faire primer les intérêts commerciaux : le groupe de travail sur les risques chimiques comprend 21 membres représentant les intérêts commerciaux des industriels, et seulement 3 représentants des associations de consommateurs et de protection de l'environnement

3/ La reconnaissance mutuelle des normes

- Les lois & normes canadiennes et européennes seront reconnues comme équivalentes si elles apportent un niveau « approprié » de protection
- Celui-ci sera évalué par des « experts »
- Concernant l'alimentation et la santé, trois domaines « sensibles » ont été définis : les pesticides, les perturbateurs endocriniens et les OGM

Le principe de précaution absent du CETA

- Les différences de culture réglementaire entre le Canada et l'UE constituent un obstacle important à l'harmonisation des normes
- Le principe de précaution est une des différences majeures : essentiel dans l'UE, il n'est pas reconnu au Canada => n'est pas mentionné dans le CETA
- Résultat : ce sera aux Etats de prouver que les produits mis sur les marchés sont nocifs pour les consommateurs

Des politiques sanitaires différentes

- L'UE pratique la politique dite de « la fourche à la fourchette » pour le contrôle sanitaire des produits alimentaires = chaque étape du processus de production doit faire l'objet de contrôles et d'un système de traçabilité
- Le système canadien est différent : il vérifie uniquement la sécurité du produit fini et s'attache à éliminer tout contaminant potentiel dans l'alimentation en fin de processus
exemple : lavage au chlore des poulets abattus

Les effets très larges du CETA

- Dans la mesure où il s'attaque aux barrières tarifaires et non tarifaires, le CETA aura des effets non seulement commerciaux, mais également dans les domaines social, sanitaire, environnemental et financier
- Tous les secteurs de l'économie seront concernés : l'agriculture, l'industrie, les services, la finance, le secteur public

Trois cas pour illustrer les effets du CETA

Trois secteurs stratégiques et sensibles :

- Secteur public : ouverture des marchés publics
- Agriculture et alimentation
- Secteur de l'énergie

Ouverture des marchés publics

- Le chapitre 19 du CETA prévoit une large ouverture des marchés publics canadiens aux entreprises européennes
- Mais ce résultat pose plusieurs problèmes :
 - Ouverture à la concurrence => prix = critère principal de sélection au détriment des critères sociaux et environnementaux
 - Les entreprises locales risquent de perdre marchés par suite de l'application du critère de non discrimination
 - Grands bénéficiaires = entreprises transnationales européennes car le marché européen des marchés publics est déjà très ouvert à la concurrence (marché unique)
 - Pour obtenir ce bénéfice, les négociateurs européens ont fait d'importantes concessions dans secteurs sensibles, en particulier dans le domaine agricole : acceptation d'importation massive de viande bovine et ovine canadienne

Agriculture et alimentation

- L'impact du CETA sur l'agriculture européenne sera très important car c'est le secteur où les dispositifs tarifaires et non tarifaires sont les plus élevés
- Baisse droits de douane => disparition des exploitations agricoles livrées à la concurrence
- Abaissement des normes => importation de produits jusqu'ici interdits dans l'UE (OGM)
- Risques sanitaires et sur la qualité de l'alimentation : exemple des Appellations d'origine protégées : sur 1400 AOP de fromages en Europe, seules 74 (5%) sont nommées dans l'annexe 20-A du CETA

Le secteur de l'énergie

- Le CETA va entraîner une libéralisation accrue du secteur de l'énergie, non seulement pour les échanges, mais aussi pour l'exploitation, en particulier des énergies fossiles
- Le CETA permettra au Canada, 7^{ème} producteur mondial d'énergie, d'intensifier ses exportations vers l'UE
- Les dispositions du CETA concernant l'énergie, contenues dans le chapitre 2, ne comportent aucune mention des énergies renouvelables
- L'abandon de l'exploitation des énergies carbonées, ou la limitation de l'importation de celles-ci par l'UE dans l'avenir seront rendus difficiles par la procédure de l'ICS, comme l'ont déjà montré plusieurs jugements des tribunaux arbitraux

Le CETA : un accord très contesté

- La Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH)
- La commission nommée par le gouvernement pour évaluer l'impact du CETA
- Les organisations du mouvement social et citoyen

L'avis de la CNCDH

- La CNCDH met en garde sur les atteintes à la démocratie et à la souveraineté des Etats
- Dans un avis publié le 16 décembre 2016, la CNCDH recommandait « *très vivement la réouverture des négociations afin que les enjeux liés aux droits de l'Homme soient pleinement respectés et appliqués* »
- Elle soulignait en particulier que « *le chapitre 21 ouvre la voie au démembrement des normes et standards existants, remettant largement en cause les compétences législatives et réglementaires des Etats membres, dans l'objectif affiché d'accroître la compétitivité et les échanges* »

Les conclusions de la commission d'évaluation de l'impact du CETA

- Nommée le 5 juillet 2017 par Edouard Philippe, la commission avait pour mission d'évaluer l'impact du CETA sur l'environnement, le climat et la santé
- Dans son rapport au Premier ministre, rendu le 7 septembre 2017, la commission écrit notamment :
 - L'ICS n'est pas nécessaire dans les relations entre Canada et UE
 - Le CETA aura des conséquences négatives sur l'élevage européen
 - Le CETA risque d'avoir des conséquences négatives dans les domaines sanitaire et environnemental : « le climat est le grand absent »
 - La commission propose d'instituer la possibilité d'un « veto climatique »

Les organisations du mouvement social et citoyen

- Un collectif @StopTaftaCeta s'est constitué qui regroupe plusieurs dizaines d'organisations citoyennes, syndicales et politiques, ainsi que plusieurs centaines de collectivités locales qui se sont déclarées « hors Tafta et Ceta »
- La mobilisation existe aussi à l'échelle européenne => pétition de 3 millions de signatures contre le Tafta, rejetée par la Commission
- A l'occasion de l'entrée en application du CETA , en septembre 2017, un collectif d'organisations (Attac, Aitec, Les Amis de la Terre, Corporate Europe Observatory, Les économistes atterrés, FoodWatch) a publié un rapport sur « L'impact macro-économique du CETA et ses conséquences sur le climat, la santé et l'emploi »

L'impact macro-économique et sur l'emploi

- Selon les estimations de la Commission européenne, le CETA aura un impact global faiblement positif sur la croissance et l'emploi
- Selon d'autres estimations, utilisant des modèles macroéconomiques différents, financés par les Nations Unies et réalisés à l'université de Tufts (Etats-Unis), l'impact du CETA sera fortement négatif :
 - croissance du PIB : -0.96% pour le Canada, - 0.49% pour l'UE et – 0.65% pour la France
 - emploi à l'horizon 2023 : - 230 000 emplois dans la zone CETA, dont - 200 000 pour l'UE et – 45 000 pour la France

Les conséquences sanitaires et environnementales

- La coopération réglementaire, l'harmonisation des normes et l'absence du principe de précaution => risque de blocage de tout renforcement d'une réglementation sur les perturbateurs endocriniens
- L'ICS pourra conduire à sanctionner les collectivités publiques qui souhaiteront renforcer leurs normes sanitaires, alimentaires et environnementales
- Contradiction entre le développement du commerce international et la lutte contre le réchauffement climatique (le CETA ignore le climat)
- Le CETA va intensifier l'exploitation et les échanges de produits énergétiques fossiles => hausse des émissions de CO2

Pour conclure :

Que faire ?

Quelles solutions alternatives ?

- Deux pistes :
 - Un référendum d'initiative partagée pour un vrai débat public et une renégociation du CETA
 - Pour un mandat commercial alternatif de l'Union européenne

Organiser un référendum d'initiative partagée (RIP) sur le CETA

- La négociation du CETA s'est déroulée d'une manière opaque et dans le plus grand secret
- Le CETA est un traité « mixte » qui requiert un vote favorable des Parlements nationaux
- Or le CETA a été mis en application avant le débat et le vote du Parlement français
- Le gouvernement s'était engagé à prendre en compte les conclusions de la commission d'évaluation
- Le RIP, dont les chances d'aboutir sont faibles (signature de 20% des élus), obligera le gouvernement et les élus à justifier leur politique à l'égard du CETA

Elaborer un « mandat commercial alternatif » européen

- Approche proposée en 2014 par une cinquantaine d'organisations de solidarité, écologistes et altermondialistes
- Objectif : le commerce international doit servir les droits sociaux, les choix démocratiques et les impératifs écologiques, et non pas le projet d'une croissance indéfinie des échanges contraire à l'intérêt de la majorité et à la sauvegarde de la planète
- Il faut inverser la « hiérarchie des normes » : les droits sociaux, politiques, environnementaux doivent primer sur les normes commerciales
- Les principaux bénéficiaires des accords de libre-échange sont une minorité, les firmes multinationales, leurs actionnaires, et non les usagers et les citoyens